

quement aux journaux du Canada, mais à ceux des États-Unis et de la Grande-Bretagne, — ont fait grand état de ce que le Royaume-Uni, l'Australie, l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande n'aient pas réussi à conclure d'entente avec les États-Unis. Nous savons tous que la question des tarifs de préférence a fait le principal sujet de discussion de ces quatre pays. Je puis résumer en une phrase, je pense, l'attitude de la délégation canadienne à l'égard de la modification ou de la suppression des tarifs de préférence : nous avions comme ligne de conduite de faciliter autant que possible les efforts des autres membres du Commonwealth désireux de conclure des accords avec les États-Unis ou tout autre pays. On nous a demandé si nous consentirions à accepter une réduction de certains tarifs de préférence dans l'une ou l'autre de ces régions du Commonwealth afin que le pays intéressé puisse conclure une entente avec les États-Unis ou d'autres pays; nous n'avons jamais refusé.

Dans quelques rares cas, nous avons signalé que la denrée en question occupait une place importante dans notre commerce et que nous aimerions qu'on procède le plus délicatement possible à ce sujet; en retour, nous espérons partager les avantages de certaines contre-concessions. Nous avons toutefois signalé aux intéressés qu'ils étaient libres d'aller de l'avant et de négocier la meilleure entente possible. Dans le cas qui nous occupe, aucun des quatre pays n'a réussi à conclure un accord avec les États-Unis. Bien entendu, il ne m'appartient pas de formuler des commentaires à ce sujet.

J'espère avoir exposé d'une façon générale les réalisations de Torquay. J'espère aussi que je n'ai pas trop répété ce que les ministres ont dit à la Chambre. Au cas où certains membres du Comité ne les connaîtraient pas, je me permets de présenter mes collègues. A ma droite se trouve M. C. M. Isbister, directeur du service des relations commerciales internationales au ministère du Commerce, qui vous donnera au fur et à mesure des renseignements plus détaillés sur les concessions que le Canada a obtenues d'autres pays. M. W. J. Callaghan, commissaire du tarif, ministère des Finances, vous renseignera plus à fond sur les concessions consenties par le Canada en retour de celles que nous avons obtenues de l'étranger. Vient ensuite M. A. E. Richards, principal économiste du ministère de l'Agriculture, qui nous accompagnait à titre de spécialiste en questions agricoles. En l'absence de M. J. J. Deutsch, M. S. S. Reisman, du ministère des Finances, pourra vous exposer les principes généraux de la défunte charte et de l'accord qui subsiste encore. Il y a aussi M. Hume Wright, du ministère des Affaires extérieures, qui agissait comme secrétaire de la délégation. J'espère que je n'ai pas trop accaparé le temps du Comité. J'invite les membres à me poser des questions ainsi qu'à mes collègues.

Le PRÉSIDENT : Merci, monsieur MacKinnon. Plaît-il au Comité d'entendre maintenant M. Isbister ?

Adopté.

M. MACDONNELL : Puis-je poser une question ? Vous n'avez pas parlé d'Annecy ?

Le TÉMOIN : C'est plutôt un oubli, car les entretiens d'Annecy ne sont pas très importants. Ils ont si peu modifié la situation et apporté si peu de changements aux annexes, que je ne m'y suis pas arrêté.

*M. Blackmore :*

D. Alors quelle place occupent les entretiens de La Havane dans le tableau d'ensemble ? — R. Les pourparlers de La Havane avaient trait uniquement à la charte; il n'y a eu aucune négociation de nature douanière à cet endroit. La charte élaborée à Genève par les 23 pays présents a été étudiée à La Havane par un groupe beaucoup plus important de nations; elle a été sensiblement modifiée et, comme je l'ai déjà dit, on l'a apparemment mise au rancart. De toute façon, aucun pays ne l'a jamais ratifiée.